



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E103437

VALABLE JUSQU'AU 28/03/2025

ÉDITÉ LE 01/03/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2008

Forme juridique : SARLU

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT QUENTIN 2007B70196

Siret : 501 685 036 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 27675 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AL 151989

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AL 151989

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : EURL DELFORGE-BACLET

127 BIS RUE PASTEUR
02000 LAON

Téléphone : 03 23 20 41 49

Portable : 06 43 10 68 62

Site Internet : google

E-mail : bacphil21@orange.fr

Responsabilité légale :
BACLET PHILIPPE GÉRANT

Fax : 03 23 20 21 42

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/05/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	28/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	12/05/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	12/05/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.